

## LES ENCOMBRANTS

Les déchets déposés sur votre trottoir lors du ramassage des encombrants en porte à porte **ne sont pas recyclés !**  
Ils sont acheminés vers un centre de stockage de déchets ultimes pour y être enfouis.

L'apport à la déchetterie est donc à privilégier car les déchets peuvent être triés pour recyclage ou valorisation.

### DECHETS SUIVANTS NON COLLECTES EN ENCOMBRANTS : ILS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE APPORTES EN DECHETTERIE -

Voir les conditions d'accès : [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)

- DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques),
- Pots de peinture (même vides) et solvants,
- Déchets issus du bâtiment (gravats),
- Déchets dangereux pour les équipiers de collecte (fenêtres, porte-fenêtres, vitres, aquariums).
- Déchets dangereux pour l'environnement (batteries, piles...)
- Eléments de ferrailles trop épais,
- Souches et troncs d'arbre,
- Pneus.

**LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS EST LIMITE A UN METRE CUBE PAR FOYER PAR MOIS.**



**POUR POUVOIR ETRE RAMASSEES,  
LA LONGUEUR DE VOS OBJETS ET DECHETS  
NE DOIT PAS DEPASSER 1.50 METRES  
LES MEUBLES DOIVENT ETRE DEMONTES  
LES BRANCHAGES ET LE GRILLAGE  
DOIVENT ETRE « FAGOTES »**

### DECHETS SPECIAUX NON COLLECTES EN ENCOMBRANTS, NI ACCEPTES EN DECHETTERIE

Contacter le syndicat (01.34.70.05.60) pour connaitre les filières de reprise.

- Plaque de fibrociment ou autre composant comprenant de l'amiante,
- Pièces automobiles (rapprochez-vous d'un garagiste ou d'un destructeur automobile),
- Bouteilles de gaz,
- Extincteurs.